



**MAIRIE de  
GENOUILLE  
86250**

05.49.87.10.71

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Vingt Trois Mai à 20 Heures 30,  
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont  
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,  
Maire

**Présents** : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN  
Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques,  
MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : CHAUVEAU Philippe, NIQUET Sandra  
Secrétaire de séance : GAUDIN Loïc

### Nombre de Conseillers :

en exercice : 13  
présents : 11  
votants : 11

### Date de la Convocation :

7 mai 2024

Date affichage de la  
convocation :

7 mai 2024

### OBJET

Délibération  
33-2024  
Redevance occupation du  
domaine public 2024  
SRD Energies Vienne

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que L'article  
L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dis-  
pose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une per-  
sonne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

M. le Maire informe le conseil municipal que les bases du calcul de Rede-  
vance d'occupation du domaine public sont précisées dans l'article R2333-  
105 du code général des collectivités territoriales.

En 2024 le coefficient index ingénierie est de 1.5617.

Il propose au conseil de calculer la redevance en prenant le seuil de la po-  
pulation totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>e</sup> jan-  
vier 2024 et d'après le coefficient index ingénierie .

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance  
annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages des  
réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- Et précise que le montant de la redevance pour la commune de  
Genouillé s'élève à 239 euros pour 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

Le secrétaire  
Loïc GAUDIN

A Genouillé, le 24 Mai 2024  
Le Maire,  
Jean-Guy VALETTE



### AR Prefecture

086-218601045-20240523-D33\_2024-DE  
Reçu le 24/05/2024